Généalogie GUAZZO

Tous droits réservés F. BARON, juillet 2015

Je suis presque certain que nous ne descendons pas du couple Jean Baptiste GUAZZO - Isabelle VAN MUNSTER mais, néanmoins cette hypothèse restant possible, j'ai souhaité faire figurer cette généalogie dans nos ascendances.

Tout au plus, nos CAZO (car c'est semble–t-il l'orthographe qu'il faille retenir) sont des enfants illégitimes de ce couple de petite noblesse mais, là encore rien n'est moins sûr.

J'ai pensé longtemps que nous pouvions avoir cette ascendance, mais au fil du temps les éléments en défaveur de cette théorie s'accumulent : par exemple, Marie Françoise CASO, dans son acte de mariage avec Jean BARON est qualifiée de « servante », et, dans son acte de décès retrouvé en 2010, en elle dite née à Noodthaux (sans que ce lieu pour le moment soit identifié).

J'ai affirmé de façon un peu péremptoire dans l'article qui est paru dans la revue Flandre Artois Généalogie (n°4, année 2000) que nous descendions de ce couple : rien n'est moins sûr, comme me l'a fait remarquer de façon très pertinente Madame Michèle CASTELEIN de Saint Germain en Laye (78) dans son courrier du 24 mai 2001.

Cette ascendance n'est pas certaine pour plusieurs raisons :
D'abord car l'acte de naisance de Marie Françoise CAZO vers 1682 n'a pas été retrouvé et qu'il n'est pas démontré que Jean Baptiste GUAZZO et Isabelle VAN MUNSTER soient ses parents.
Par contre il est bien démontré que Marie Anne GUAZO et **Marie Anne Sholastique GUAZO**, **sont bien les filles de Jean Baptiste GUAZZO et d'Isabelle VAN MUNSTER. (Relevé des actes de naissance, mariage et décès de Bourbourg 1583 – 1699).**

Le fait que Marie Anne et Marie Anne Scholastique GUAZZO soient décédées très jeunes sans qu'il y ait apparemment de postérité mâle au mariage de Jean Baptiste GUAZZO avec Isabelle VAN MUNSTER, est un élément qui pourrait expliquer que Charles GUAZZO, neveu de Jean Baptiste ait hérité sans que Marie Françoise ne soit citée dans le dénombrement de 1772 fait par Charles GUAZZO.

De plus on remarque que les parents de Marie Françoise ne sont pas cités au mariage de leur fille supposée qui par ailleurs est servante, ne sait pas écrire (elle ne signe que par une marque son acte de mariage avec François POISSON et son acte de mariage avec Jean BARON), n'a pas épousé un notable : ceci semble pour le moins curieux de la part d'un couple qui se distingue sensiblement dans l'échelle sociale et qui n'aurait pas donné d'éducation à leur fille ?

Il peut bien sur y avoir des exceptions mais il faudrait en connaître la cause.

Un autre élément qui ne plaide pas en faveur de l'hypothèse selon laquelle Marie Françoise CAZO est la fille de Jean Baptiste GUAZZO et d'Isabelle VAN MUNSTER, c'est la concordance des dates : la naissance de Marie Françoise est située vers 1682 comme en atteste l'âge qui lui est donné le jour de son mariage avec Jean BARON (sa naissance n'a pas été retrouvée à Bourbourg) ou 1678 comme en atteste l'âge qui lui est attribué dans son acte de décès), tandis que le mariage de Jean Baptiste GUAZZO et d'Isabelle VAN MUNSTER est daté du 16 février 1687 à Bourbourg : Marie Françoise serait née 5 ans (ou même 9 ans) avant le mariage de ses supposés parents. Cela est possible (Isabelle de MUNSTER aurait eu environ 22 ans ou 18 ans à la naissance de Marie Françoise CAZZO, mais pas forcément vrai) ; encore faudrait –il retrouver un acte qui attesterait d'une reconnaissance de l'enfant après le mariage de Jean Baptiste GUAZZO et d'Isabelle VAN MUNSTER (puisque Marie Françoise s'appelle CAZO).

On retrouve dans la liste des Pascalisants de Bourbourg de 1725 (voir les sources dans l'introduction de la généalogie de la famille BARON, tome 1 de l'ascendance de Stéphanie, Lauriane et Sébastien BARON) la mention de Marie GASO, née en 1668 ; elle est citée avec la famille de Jean F. DORE et de son épouse Marie PETIT.A Saint Omer, dans les contrats de mariage et les actes notariés divers on trouve plusieurs fois des CASO (orthographié indifféremment CAZO ou CASO, peut être pourrait-t-on en retrouver d'autres à Bourbourg (j'en cite quelques uns). Quel rapport avec Jean Baptiste GUAZZO : une simple similitude de nom l'orthographe du nom de Marie Françoise est CASO ou GUAZO) ou un réel lien familial ?

Tous droits réservés F. BARON, juillet 2015

Il se peut très bien que Marie Françoise soit issue d'une famille qui n'a rien à voir avec Jean Baptiste GUAZZO mais qu'une similitude de nom ait fait changer CASO par GUAZZO par identification au bailli de l'abbaye ou que Marie Françoise soit un enfant naturel ce qui resterait à démontrer.

Etant donné le nombre de plus en plus important d'actes dépouillés par les généalogistes, nous aurons la réponse un jour.

A Bourbourg, il y a beaucoup d'états de Biens aux archives municipales qui n'ont pas encore été étudiées.

Parmi ceux-ci, on trouve l'état de biens au mariage, le 7 février 1741 à Bourbourg, de Claude DIEZ, né à Bourbourg, jeune homme fils de Claude DIEZ et de Marie Françoise VLAMINCK avec Marie madeleine BERT, née à Loon, jeune fille de 23 ans, fille de Pierre BERT et d'Isabelle CAZO

A ce jour les éléments à ma disposition sur cette famille sont :

Marie Françoise CAZO ou GUAZO, **(519)**, servante, née vers 1682 comme en atteste l'âge qui lui est donné le jour de son mariage avec **Jean BARON** (sa naissance n'a pas été retrouvée à Bourbourg) ou née vers 1678 à Noodthaux, comme en atteste son acte de décès à Bourbourg dans lequel elle est dite décédée en 1746 âgée de 68 ans), décédée le 9 décembre 1746 à Bourbourg à l'âge de 68 ans, témoins **Nicolas BARON**, son fils et **Cornil BERNARD**,. Veuve de **François POISSON** (**Marie Françoise CAZO**, jeune fille de Bourbourg, servante âgée de .. ans, épouse le 7 février 1708 à Bourbourg, **François POISSON**, maçon, de Bourbourg , âgé de .. ans. **Marie Françoise CAZO** ne signe pas son acte de mariage). Elle épouse le 16 janvier 1714 à Bourbourg, **Jean BARON**, **(518)** valet, journalier, jeune homme agé de 34 ans lors de son mariage, donc né vers 1680, dont postérité (voir généalogie **BARON**). Lors de ce mariage, **Jean BARON**, **Marie Françoise GAZO** et **Nicolas CHOCQUEL**, témoin ne savent pas signer tandis que les autres témoins signent : **Adrien FéBURIOR**, **Jean Baptiste VINCK** et **Antoine BECKAERT**. C'est probablement elle qui est témoin à la naissance de **Pétronille BARON**, sa petite fille le 29 juin 1677 à Bourbourg ; elle signe d'une croix l'acte de naissance.

De son mariage avec **François POISSON (POSSON)**, maçon, elle eut :

1) **Etienne POSSON,** né et baptisé le 9 novembre 1708 à Bourbourg, parrain **Etienne JANSSOONE** et marraine **Marie FENART** épouse de **Jean VERLO.**

2) **Madeleine Françoise POSSON**, née et baptisée le 17 février 1711, parrain **Jean DESTUNDER,** marraine **Magdeleine MIGNARD**, décédée le 10 décembre 1711 à Bourbourg, âgée de 10 mois, témoins son père.

Dont du second mariage avec **Jean BARON**, elle eut :

1) **Godelieve BARON (259)**, voir le tome 2/1, page 18 et suivantes pour la descendance de **Godelieve BARON**.

2) **Nicolas BARON**. voir le tome 2/1, page 19 et suivantes pour la descendance de **Nicolas BARON**.

Tous droits réservés F. BARON, juillet 2015

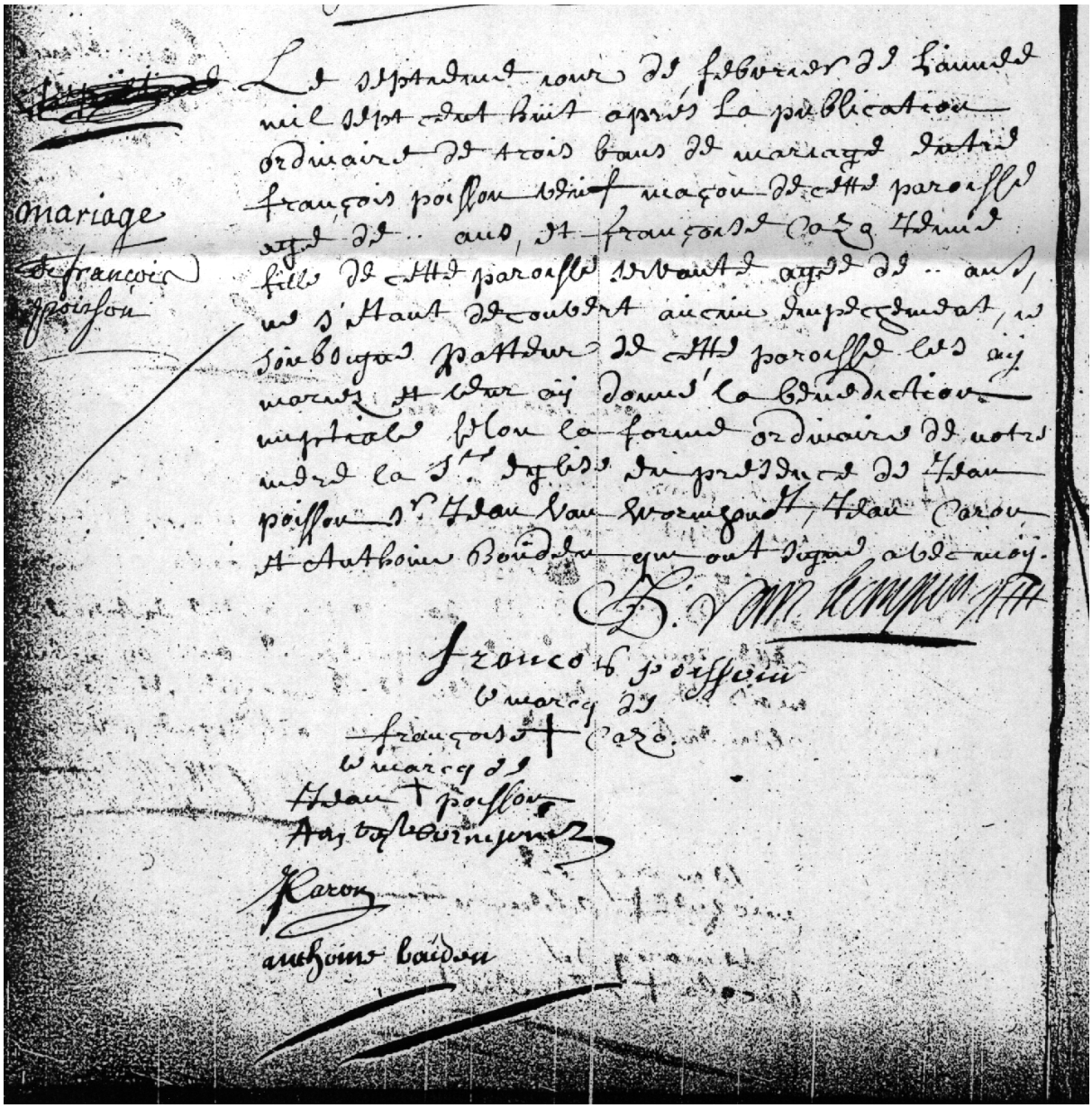

Mariage de françois poisson : Le septieme jour de fevrier de l'année mil sept cent huit apres la publication ordinaire de trois bans de mariage ….<u>François POISSON</u> …. maçon de cette paroisse agé de .. ans et <u>Françoise CAZO</u> jeune fille de cette paroisse servante agée de .. ans ne s'étant découvert aucun empêchement ai soussigné prêtre de cette paroisse les ay marié et leur ay donné la bénédiction nuptiale sous la forme ordinaire de notre mère la sainte église en présence de Jean Poisson, sieur Jean Van Wormhoudt, Jean Caron et Antoine Boudu qui ont signé l'acte avec moÿ

Tous droits réservés F. BARON, juillet 2015

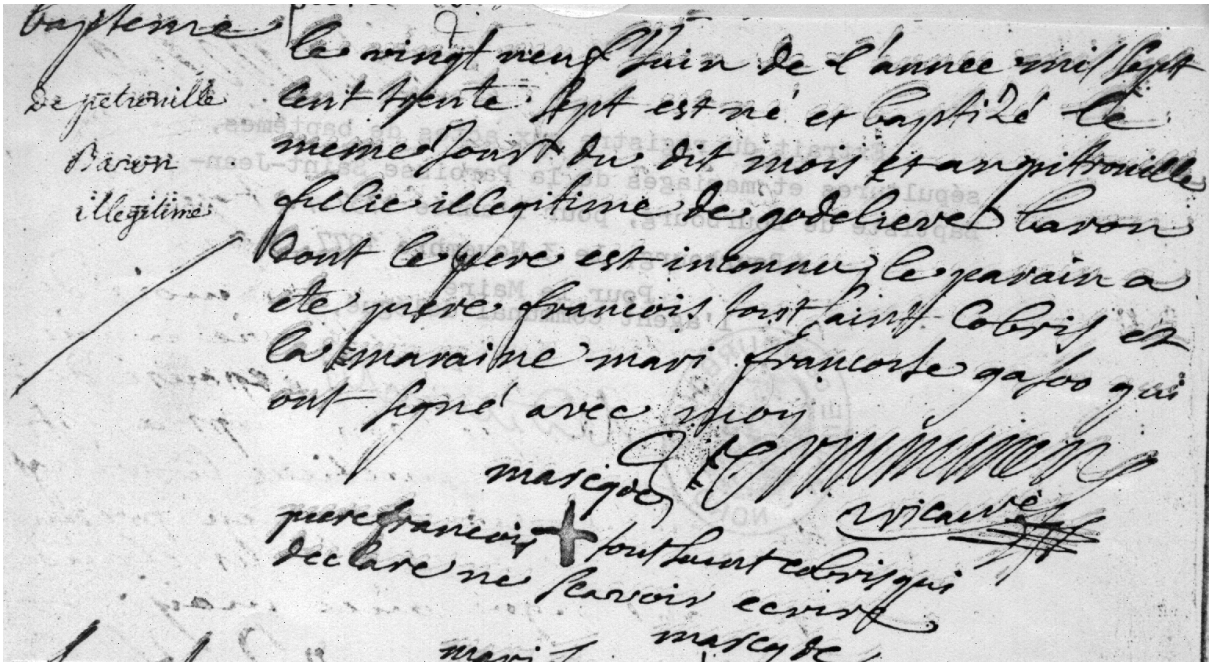

Bapteme de Petronille Baron, illégitime le 29 juin de l'année mil sept cent trente sept, est né et baptisé le même jour du dit mois Pétronille fille illégitime de Goddelièvе Baron dont le père est inconnu le parrain a été Pierre François Toussaint Cobris et la marraine Marie Françoise Gasoo qui ont signé avec moÿ (marque du parrain et de la marraine).

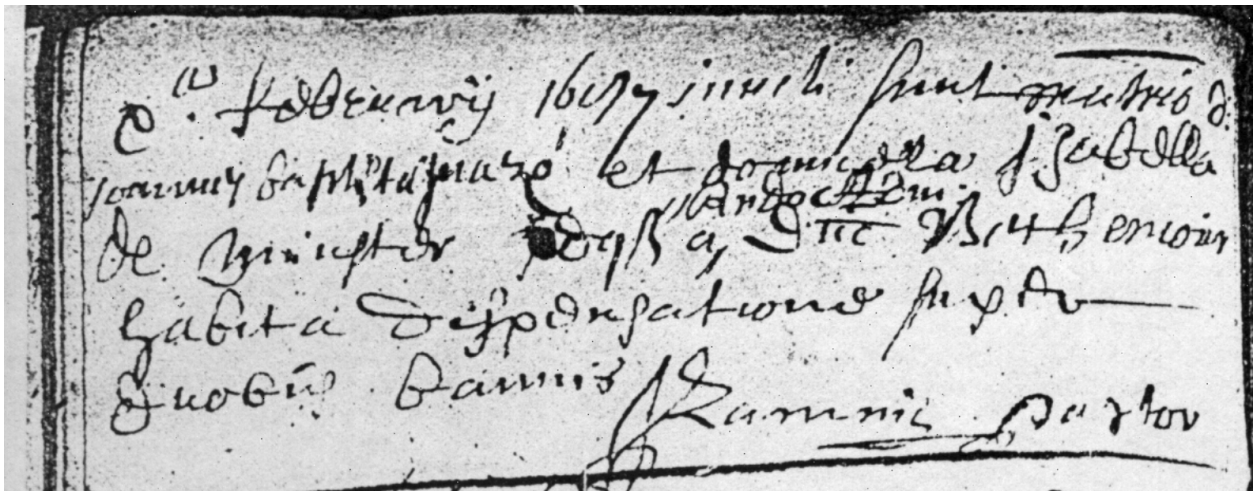

« le 16 février 1687 ont été unis par le mariage d Jean Baptiste GUAZO et demoiselle Isabelle de Munster…….. dispense de deux bans »

Le « d » qui suit le mot mariage est peut être le début de « dominus »

Document fort aimablement transmis par Madame CASTELAIN de Saint Germain en Laye le 25 juin 2001.

Tous droits réservés F. BARON, juillet 2015

L'ascendance de Jean Baptiste GUAZZO n'a pas pu être remontée à ce jour. On peut supposer une origine italienne de cette famille puisque l'on retrouve encore de nos jours ce patronyme dans la région de Vicenze.

On peut noter que J.B. RIESTSTAP dans son armorial général, compare les armes de Jean Baptiste GUAZZO à celle des GUAZZO de Vicenze en Italie (près de Venise). Si cet élément ne constitue pas une preuve de l'appartenance de nos GUAZZO à ceux de Vicenze, c'est tout au moins une piste sérieuse qu'il conviendra de suivre dans de futures recherches.

M. Georges DUPAS mentionne, dans « Gravelines, ville forte et port de pêche », collection Origines édité par Généalogie Association Gravelines, pages 42 et 43, l'existence au lieu- dit « le Wetz » sur le territoire de Saint Pierrebroucq avant 1402 de deux seigneuries :

- **la seigneurie du Wez (ou heerlycheyde van denYweede) comprenant « un château, bassecourt, terres, rentes, molin…, estendant vers West en la grande rivière de A qui descend de St Omer à Gravlinges, vers Oost (= Est) à une autre rivière nommée l'Enna »**
  « Luy appartient.une paire de cignes flotant en icelle rivière de l'A, entre la ville de Watenes et la mer… »
  « la pesquerie d'anguilles à commencer du War (= barrrage) de l'abbaye de Watenes et de là en descendant jusques à l'église de St Nicolay »… « un nocq (= conduit) venant hors d'icelle rivière pour abuvrer les fossez de so, dict chasteau du Wes… »

- **la seigneurie de la Motte comprenant : « une motte, murailles de chasteau, basse court, fossez, pierres, bois et terres ahanables en nombre de cent et une mesures… faisant front vers West, entre la rivière de l'A et une autre rivière appelée l'Enna ».**
  « Luy appartient…à cause dudict château de la Mote, une paire de cignes flotant en icelle grande rivière de l'A, entre la ville de Watenes et la mer…de prendre et faire prendre les nains
  (= petits) et en faire son plaisir… »…. « item..un nocq venant hors dela dicte rivière pour abuvrer les fossez dudict chasteau de la Mote sans fair au pays un dommaige, grief ou interrest… ».

Ces seigneuries et leurs droits figurent dans un terrier du XVème siècle lequel reproduit un « rapport et denombrement » fait le 30 août 1374 par Jehan du Wez à la Comtesse de Bar, dame de Cassel, Yolande de Flandre, lorsqu'il « releva » les seigneuries du Wez et de la Motte à la mort de son père, nommé Jehan également (E. de Coussemaker : « Seigneurie et famille du Wez » (Généalogie) dans Bulletin du comité Flamand, tome V).

Lors d'un déplacement professionnel, et par une après-midi ensoleillée d'hiver, alors que je disposais d'un peu de temps, j'ai visité les bords de l'Aa et j'ai fait une visite au cours de laquelle j'ai parlé au propriétaire de la ferme du Wez à Saint Pierre Brouque en 2010. Lors de cette visite il m'a fort aimablement fait visiter les restes du château du Wez qui a été détruit en 1983, mais qu'il avait connu quand il était petit, et m'a fait part d'un fait surprenant : il était possesseur, en limite des terres du Wez, des terres de ……la seigneurie de la Motte, toujours appelées comme cela au 21ème siècle !
Ce patronyme est encore représenté en France sous la forme GAZZO et en Italie où figurent en particulier à Vicenze quelques abonnés téléphoniques à ce nom.

Etant donné le fatras politique qui a régné dans la région Flandre – Artois pendant des siècles depuis le moyen âge, il est difficile d'affirmer quoi que ce soit quand à l'origine de cette famille.
La « route des foires » (sud ➔ nord) a nécessairement conduit des « forains » des provinces italiennes vers la Flandre dès le moyen – âge.
La modernisation des remparts des villes fortes de Flandre au XVIème siècle a été confiée à des ingénieurs italiens par Charles Quint. Mais l'occupation de l'espace flamand par ce dominateur puis par ses successeurs jusqu'en 1659 (traité des Pyrénées) exigea la présence d'une armée, essentiellement espagnole au moins en ce qui concerne les officiers.
Fin XVIIème et XVIIIème siècle, les « régiments royaux » de France comprirent, entre autres, un « Royal italien »

Tous droits réservés F. BARON, juillet 2015

La présence de Charles Joseph GUAZZO à Bruxelles en 1758 alors qu'il est admis bourgeois de la Ville et Chatellenie de Bourbourg à cause de sa « seigneurie de la Motte Berval » à Saint Pierre Broucq, pourrait inciter à suivre cette piste.

I) **N... GUAZZO** dont :

1) **Jean Baptiste GUAZZO** qui suit en II/1.

2) **N....GUAZZO** qui suit en II/2.

II/1) **Jean Baptiste GUAZZO**, bailli général de l'abbaye Notre Dame de Bourbourg (*1), porte de sinople au lion d'or, armé et lampassé de gueules, soutenu d'une rivière d'azur (*2), décède le 29 décembre 1725 (ou ?) laissant comme héritier son neveu Charles Joseph GUAZZO, devient le 17 avril 1693 bourgeois de la ville et chatellenie de Bourbourg (*3). Il achète le 12 janvier 1700 à **Demoiselle Louise Anne DE BEGAT**, la seigneurie de la Motte en Saint Pierrebrouck, tenue de la cour féodale de Bourbourg - Gyselhuis- (*4). Il est cité comme écuyer , le 20 avril 1716 il est présent au rendu d'une sentence de la cour féodale du Gyselhuis (*5).Il épousa à Bourbourg le 16 février 1687 **Isabelle VAN MUNSTER**, née vers 1660, décédée le 25 avril 1710 à Saint Pierrebrouck, citée épouse du Sr **Jean Baptiste GUAZZO** escuier, (*6 et 6 bis) dont de ce mariage :

1) **Marie Anne GUAZO**, baptisée le 4 mai 1688 à Bourbourg, le parrain **étant Pierre VAN WORMHOUDT** au nom de **Messire Eustache de TOURNAY D'ASSIGNY**, Comte d'OISY et Demoiselle **Marguerite RYCKEWARS** au nom de **Dame Marie Anne d'ASSIGNY**, abbesse de l'abbaye de Bourbourg. , décédée le 13 juin 1688 à Bourbourg fille de **Jean Baptiste GUAZO** et d'**Isabelle MUNSTER.**

2) **Marie Anne Scholastique GUAZO**, née le 27 octobre 1692 à Bourbourg fille de **Jean Baptiste GUAZO** et de **Jeanne Elisabeth MUNSTER**, décédée le 1er novembre 1692 à Bourbourg, âgée de 4 jours.

II /2) **N.... GUAZZO** dont :

1) **Charles Joseph GUAZZO** qui suit en III.

III) **Charles Joseph GUAZZO**, vicomte de Saint Pierrebrouck, seigneur de la Motte. Il fit dénombrement le 4 août 1727 de la seigneurie de la Motte sise à Saint Pierrebrouck, provenant de la succession de **Jean Baptiste GUAZZO**, vicomte et seigneur des dits lieux, son oncle, décédé le 29 décembre 1725 (*7). Le 20 mai 1758, messire **Charles Joseph GUAZZO**, écuyer, seigneur de la Motte Berval etc... demeurant à Bruxelles est admis à la bourgeoisie de la ville et châtellenie de Bourbourg (*8), le 2 juin 1772 dénombrement par **Jean François GAMONET** , directeur des domaines unis de Flandres, (*9) demeurant à Lille , tuteur de **Louis Hector GAMONET** , son fils , de la seigneurie de la Motte , sise à Saint Pierrebrouck , vendue au profit de ce dernier par les héritiers de **Charles Joseph GUAZZO** le 24 février 1767 Ce document atteste que les héritiers de **Charles Joseph GUAZZO** étaient **Sieur Comte DEFFERENT** et **Messire de GOUPY** , vicomte de Quabecq (*10). Le relevé des états de biens de Bourbourg, fait par les membres de Généalogie Association Gravelines fait mention de l'état de biens suivant : « Sr et Mr **Carolus Josephus GUAZZO**, écuier, Seigneur de la Motte Berval, etc…devant notaire J. de HEUCH à Brussel, il devait être enterré sans la moindre pompe au cimetière de Sainte Gudule à Brussel le 23 décembre 1762.

Tous droits réservés F. BARON, juillet 2015

NOTES

(*1) Le bailli avait l'administration et la recette des biens du seigneur foncier (Dame **Marie Anne d'ASSIGNIES**, abbesse de l'abbaye, pour le cas qui nous intéresse).

En matière de justice criminelle, il présidait les franches vérités (sortes d'assises judiciaires qui se tenaient en Flandres, périodiquement ou non, suivant les localités, pour y instruire et juger les crimes et délits qui n'avaient pas trouvé répression dans les juridictions ordinaires), convoquant les échevins afin de mettre en branle l'action publique (ministère public).

Il était chargé de l'ouverture des enquêtes, procédait à la mise en jugement et veillait à l'exécution des actes. Il pouvait également présider la garde des orphelins et recevoir les serments des fonctionnaires.

(*2) **GUAZZO**, Flandre : de sinople au lion d'or (armé et lampassé de gueules). (D'Hozier)

Ces armes se retrouveront sur la pierre tombale de Noble Dame **Isabelle VAN MUNSTER**, épouse de **Jean Baptiste GUAZZO**, écuyer, seigneur de la Motte Berval. Dans l'armorial général de 1696, l'inscription faite au nom du même **Jean Baptiste GUAZZO** indique le lion soutenu d'une rivière d'azur. On pourra comparer ce blason avec celui de **GUAZZO** à Vicence en Italie.

Sources :
Armorial général de **J. B. RIETSTAP**, tome VI, page 182 (édition de V. et H. V. ROLLAND, Londres 1970).

Armorial de Dunkerque, **Gérard JANSSEN**. 1974, Familia et Patria, Handzame

(*3) 17 avril 1693 : Sieur **Jean Baptiste GUAZZO**, habitant Bourbourg depuis des années, devient bourgeois de la ville et châtellenie de Bourbourg.

Source : **M. MISPELON** et **W. VAN HILLE**, les bourgeois ou coeurfrères de la ville et chatellenie de Bourbourg, bulletin du comité Flamand de France, 1968).

(*4) 12 janvier 1700 : dénombrement par **Jean Baptiste GUAZZO**, écuyer de la seigneurie de la Motte, sise à Saint Pierrebroucq, vendue à son profit par **Deny du PLANTY**, avocat au Parlement de Paris mari de Demoiselle **Anne Louise de BEGAT**. La dite seigneurie tenue de la cour féodale de Bourbourg.

Source : Archives départementales du Nord, cote C fief 472, original parchemin signé, scellé, disparu par faits de guerre, 8 feuilles + 1 pièce annexe.

(*5) 20 avril 1716 : **Jean Baptiste GUAZZO**, écuyer, présent à la sentence de la Cour féodale du Gyselhuis rendue au procès opposât **Louis François Godefroy DU WEZ** à **Barbe DE REUTTERE**, veuve de **Ghyslain DESCHODT**, trésorier de Bourbourg.

Source : **W. VAN HILLE** La cour féodale de Bourbourg

(* 6) Les armoiries d'**Isabelle VAN MUNSTER** sont (d'Hozier) :**« D'argent à deux fasces d'azur »**.
Source : Armorial de Dukerque, **Gérard JANSSEN**. 1974, Familia et Patria, Handzame.

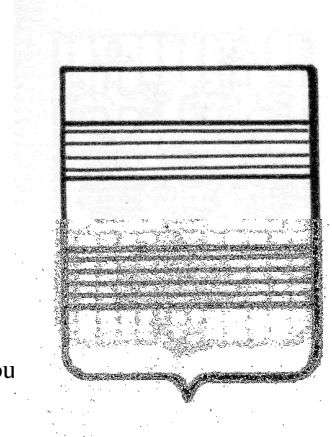

Dans l'église de Saint Pierrebrouck existe la pierre tombale de marbre blanc encadré et encastrée dans la muraille d'**Isabelle VAN MUNSTER** :

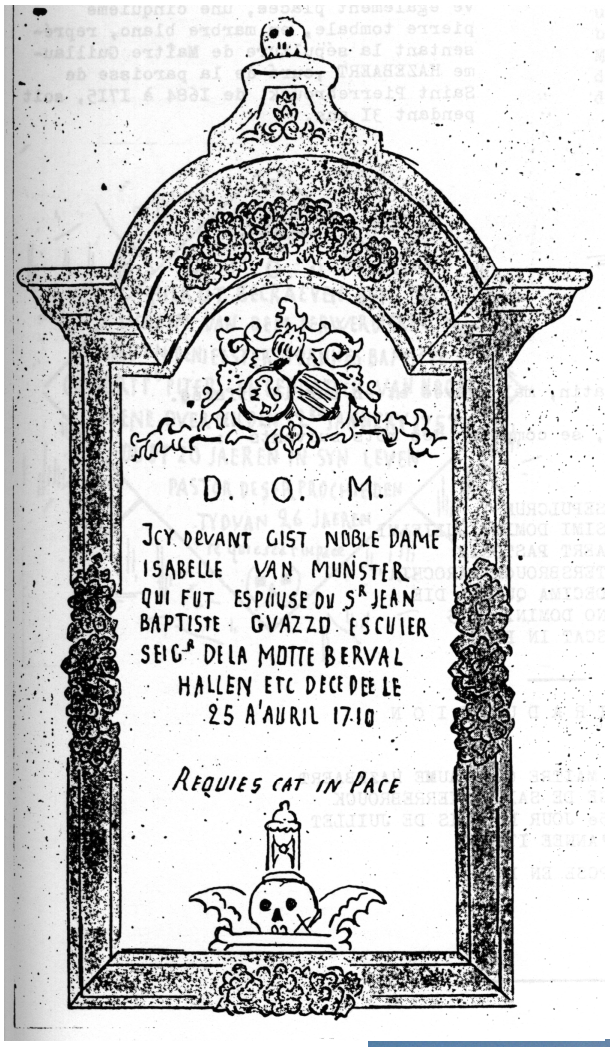

D.O.M.
Icy devant gist Noble Dame
Isabelle VAN MUNSTER
qui fut l'épouse du Sieur
Jean Baptiste GUAZZO,
Seigneur de la Motte Berval,
Aaelen, etc, décédée le
25.4.1710
Requiescat in pace

Source : Annales du Comité Flamand de France, tome XIII, page 396 et 397 soit les années 1875 à 1877, (cote AD Lille 10022 /13), article de A. BONVARLET (suite du tome XII, page 360) sur les "Epigraphes des Flamands de France "

Albert TOUFAN, « *Promenades à Saint Pierrebrouck* »

L'église Saint Pierre aux liens de Saint Pierrebrouck (15ème siècle) dans laquelle on trouve la pierre tombale d'Isabelle Van Munster. On trouvera des renseignements détaillés sur cette église dans les ouvrages de M. Albert TOUFAN : « *Promenades à Saint Pierrebrouck* » et « *Saint Pierrebrouck, histoire de son passé, de sa vie, de ses coutumes, de ses habitants* ».

Photographie aimablement prise en mai 2001 par M. Julien DEVIN à Saint Pierrebrouck.

Tous droits réservés F. BARON, juillet 2015

La pierre tombale d'Isabelle VAN MUNSTER. Photographie aimablement prise en mai 2001 par M. Julien DEVIN à Saint Pierrebrouck.

Tous droits réservés F. BARON, juillet 2015

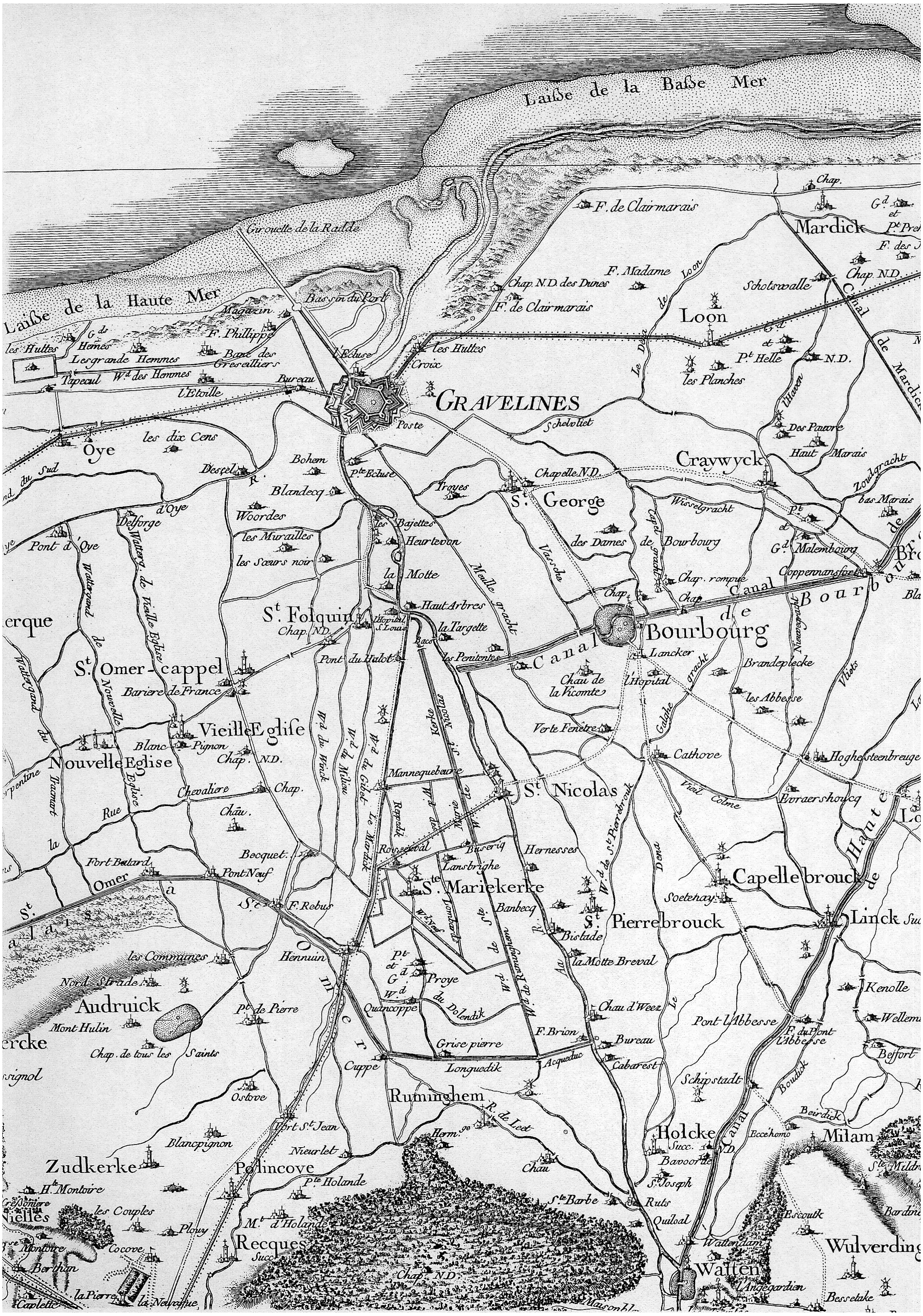

Extrait de la carte de Cassini n° 6 (XVIIIème siècle) : juste en dessous de St Pierrebrouck, la Motte Berval (Breval).

(*6 bis) L'an 1710, le 25 d'avril est décédée Demoiselle **Isabelle VAN MUNSTER**, épouse du sieur **Jean Baptiste GUAZZO**, "esmidt" et seigneur de la Motte et est enterrée dans le chœur de cette église, âgée d'environ 50 ans. En présence de **Jean Baptiste GUAZZO** qui signe ainsi :

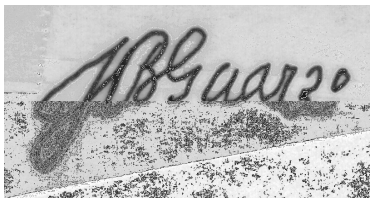

"esmidt ", terme sans doute flamand ou hollandais équivalent à échevin ou écuyer (?).
Difficulté de lecture de cet acte, l'encre est effacée car les registres ont été longtemps à l'humidité.

Source : état civil de St Pierre brouck, cote AD Lille J 1079/5, /6 et 7.

(*7) 4 août 1727 : dénombrement par **Charles Joseph GUAZZO**, vicomte de Saint Pierrebrouck, seigneur de la Motte sise à Saint Pierrebrouck provenant de la succession de **Jean Baptiste GUAZZO**, vicomte et seigneur des dits lieux, son oncle, décédé le 29 décembre 1725.

Source : original parchemin de 10 feuillets + 1 pièce annexe, cote archives départementales du Nord Cfief 1408, disparu par fait de guerre).

(*8) 20 mai 1758 : Messire **Charles Joseph GUAZZO**, écuyer, seigneur de la Motte Berval etc... demeurant à Bruxelles est admis à la bourgeoisie de la ville et châtellenie de Bourbourg.

Source : Louis de BAECKER, histoire de Bourbourg, 1879, page 258, archives communales de Bourbourg, BB 10.

(*9) On trouvera des éléments sur la généalogie de **Jean François GAMONET**, né à Riom vers 1715, receveur des domaines dans les " notes d'état civil de la région du Nord " par **Paul DENIS DU PEAGE**, (Société d'études de la province de Cambrai, recueil 12, fascicule III de SPARRE à JOSSAER, août 1924.

(*10) 2 juin 1772 : Rapport et dénombrement qu'à très haut, très excellent et très puissant prince Louis XV du nom, roi de France et de Navarre fait et rend Maitre **Jean François GAMONET**, directeur des domaines unis demeurant en cette ville de Lille en qualité de père et tuteur de Louis Hector, son fils mineur de la terre et seigneurie de La Motte, étant fief et noble mouvant du Roy à cause de sa cour suprème du Gyselhuis de Bourbourg, situé au village de Saint Pierre Brouck qu'il a acquit au nom de son dit fils du Seigneur Comte **DEFFERAN** et de messire **de GOUPY**, vicomte de Quabacq, héritier sous bénéfice d'inventaire de messire **Charles Joseph GUAZZO de la MOTTE** par adjudication et acte d'adhéritance des 24 février et 20 mars 1767, se consistant la dite seigneurie en maison, motte et autre édifice environné de fossés ou étoit ci - devant le château avec environ 52 mesures un quartier cinquante neuf verges de terres, tant pâtures qu'à labours en plusieurs pièces, les uns aux autres aboutissant ensemble du couchant de la rivière d'Aa, du levant à Watergang de Saint PierreBrouck, du nord au fossé nommé le göteluck joignant les terres à la vicomté venant des héritiers de **Sébastien MARQUANT** et en paetie cinq terres du Sieur **Pierre FRANCOIS** à cause de son épouse fille de **Pierre MAHIEUX**, à cause desquel fief et seigneurie de la Motte m'appartient Le vicomté et escoutendom d'ijcelle paroissse de St pierre Brouck, et ijcelle cense ay droit de pêche dans la dte Rivière d'Aa tant et si loin que s'étant ma dite Seigneurie, droit de chasse en persone dans tous le territoire de la paroisse, droit d'afforage et cammarge de tous les breuvages vendu en détail es mets dudit escoutendom, c'est à sçavoir deux lots de chacun tonnel, et quatre lots de chacun brassin de cervoise, et avec ce tout les tonlieu de touttes les denrées et marcandises vendues en ledit escoutendom, item m'appartient comme dessus à cause de la dite vicomté et escoutendom, les pandighes et le droit d'icelles, en ijcelle paroisse de St pierre Brouck , ensemble le droit de la straetschaudinghe ou esconaige des chemins, m'appertient prendre à mon profit de chacune amendes dix sols parisis monoÿe de flandres item m'appartient à la cause susdite partout ou moy ou mon commis en ijcelle office ou escoutendom la puissance de prendre et appréhender tous les oÿs estragers ; ensemble tous autres biens trouvé en estraijers ou épaves, item m'appartient comme dessus à cause dudit chateau de la motte une paire de ligne flottant en icelle grande rivière D'aa entre la ville de Wattem et la mer, des quels lignes estoy moy de prendre ou faire prendre les man(?) et en faire mon plaisir, item m'appartient comme dessus tois livres de rente assigné sur la porte de l'abbaye de Wattem à la cause être je doit mtr portier d'icelle abbaye de

Tous droits réservés F. BARON, juillet 2015

Wattem et icelle garder et faire garder touttes les fois que (?) je suis requis, au dépend d'icelle de vivres comme le prévot de la ditte abbaye item m'appartient à cause de mon dit fief son Bailly et dix sept homme les quels hommages sont tenus de moy dont la déclaration senscrit primer le sr **François DUWEZ** escuyer tient de la dite seigneurie de la motte un arrière fief et en un hommage Lammanschip de la paroisse de St pierrebrouck, ensemble dix huit mesures de terres peupliers ou moins, abouttant West au waterganck, Zuit au fief **Jacques WATRICK** venant par achapt de **Jacques de Le WOESTINE** et doit des services au jour de la St Jean une paire de gants et de relief à La mort, vente ou échange dix livres parisis monnoye de flandre et D'octroy à la vente le dixième denier ; item **Jean BALDEKIN** par trépas de **Henry BALDKIN** son frère tient de la dite seigneure en fief et en hommage quarante mesures de terre ou environ appellé le ..... gisans en la paroisse de Cappelle broucq aboutissant West sur L'enna, oost sur le grachshere Zuit la biese et noord un autre fief dudit Jean et doit de service audit jour de st Jean une paire de gants et quad le cas esches dix livres parisis et d'octroy à la vente le dixième denier item ledit **Jean BALDKIN** tient un autre fief de la dite seigneurie contenant vingt mesures de terres gisans en la dite paroissse de Cappelle brouck aboutant west sur l'Enna oost audit grachshere nort encore un autre fief dudit Jean et vers zuit son premier fief et doit une paire de gants audit jour St Jean et à la mort, vente ou eschange un plein relief de dix livres parisis dite monnoye et à la vente d'octroi le dixième denier, item ledit **Jean BALDKIN** tient de la dite seigneurie neuf mesures gisans en la dite paroisse de Cappellebrouck , habitant west sur l'Enna oost aux terres de l'église de St Pierre brouck zuyt ledit fief du Sr Jean et nort .....

Source : Gyselhuis de Bourbourg, original parchemin signé, 10 feuillets + 2 pièces annexes, cote archives départementales du Nord, Cfiefs 3828.

➔ 28ème fief tenu du Gyselhuis : La seigneurie de La Motte en Saint Pierrebrouck, ayant un foncier de 5 mesures et la charge de Vicomte de Saint Pierrebrouck, avec les droits de chasse, pêche, afforage, calmage, (2 lots par tonnelets, 4 lots par brassin), écouage, biens de batards, d'étranger, épaves, les amendes jusqu'à 10 sols de monnaie de Flandre, le droit d'avoir deux cygnes avec collier à ses armes sur l'Aa, trois livres de rentes sur l'abbaye de Watten, mais obligation de garder la porte de la dite abbaye comme étant son prévôt, en fait nommer un portier que l'abbaye doit nourrir, etc...21 arrières fiefs, bailli échevins, greffier, etc..mais simplement la justice foncière et la basse justice. Jadis à la famille **DU WEZ**, (voir la seigneurie **DU WEZ**), en 1458 **Charles DU WEZ**, en 1560 **François DU WEZ**, vendu le 18 avril 1696 par **Isabelle DE WACHTER**, veuve de Charles STALIN à Demoiselle Louise Anne DE BEGAT qui, par après, épousa le seigneur **Deny DE PLANTY**, avocat au Parlement de Paris, puis encore une fois vendu le 12 janvier 1700 à la dite Demoiselle à Jean Baptiste GUAZZO, décédé le 29 décembre 1725, laissant comme héritier son neveu **Charles Joseph GUAZZO**. Les héritiers de ce dernier étant **Joseph GOUPY**, natif de Touraine.
Source : W. VAN HILLE, la cour féodale de Bourbourg, 1975, tome II, page 121.

➔ Quatrième fief tenu de Boulaere : 40 mesures à Saint Pierrebrouck, devant un cheval de bagage, valant dix livres quand le seigneur va en guerre avec le Comte de Flandre. En 1644, **Charles d'ASSIGNIES** par héritage de messire Antoine son père, en 1764 (date certainement erronée, il s'agit plus probablement de 1664), **Jean Baptiste GUAZZO**.
Source : W. VAN HILLE, la cour féodale de Bourbourg, 1975

(*11) **GUAZZO Etienne**, littérateur italien, né à Casal en 1530, mort à Pavie en 1593.Il fut attaché, en qualité de secrétaire, à Marguerite Duchesse de Mantoue, puis à **Louis de GONZAGUE**, duc de Nevers. Il devint membre de plusieurs académies et cultiva avec beaucoup de succès les belles lettres et la poésie. Ses principaux écrits sont : la civil conversazionne (Venise 1574, in 4°); Dialoghi piacevoli (Venise, 1584; Rime (1592), etc..
Source : Grand dictionnaire universel du XIXème. Larousse 15 vol. + suppl.

(*12) On retrouve à l'annuaire téléphonique 1996 de la commune de Vicenza (près de Venise), les **GUAZZO** suivants :
Andrea GUAZZO, 15 V. Col Echelle prendera'ill 28 84 76 Vicenza (96 20 67)
GUAZZO p.l Faustino 57/b vl. Margherita (50 05 69)
GUAZZO DOTT. Gianluigi Ab, 33 via lago Trasimeno (92 43 34) Studio Medico Dentisto 40,c Palladio
GUAZZO geom Lorenzo 8 v. Cartatone (92 25 41)
GUAZZO Luigi 20 v. Morsolin (30 06 40)
GUAZZO prof. Silvano 23 v; Meschinelli (51 24 29)

Tous droits réservés F. BARON, juillet 2015